



Le salon de l'Environnement est la vitrine de ce qui se fait de mieux en matière de consommation durable.

A ce titre, ses organisateurs veulent être exemplaires en matière de communication et d'agencement de l'espace.

C'est pourquoi Agir-Environnement, avec la collaboration des exposants, des visiteurs et de ses partenaires qui soutiennent cette démarche, et en particulier notre partenaire ADEME, s'engage à respecter au mieux les recommandations d'éco-conception événementielle de l'ANAE ([www.eco-evenement.org](http://www.eco-evenement.org)), et notamment à :

1. Privilégier les supports de communication internet et informatiques (clés USB, CD Rom...) aux supports papier. A ce titre, toutes les informations, formulaires et documents sont disponibles sur le site Internet du salon.
2. Imprimer de préférence les documents sur papier éco labellisé utilisant des encres végétales.
3. Recommander aux visiteurs l'accès au salon par les moyens de transports publics. Mais aussi recommander le covoiturage, la bicyclette et tout autre moyen de locomotion à moindre impact environnemental.
4. Economiser l'énergie utilisée lors du salon en :
  - a. limitant au maximum l'usage du chauffage et de la climatisation.
  - b. mettant en valeur l'éclairage naturel.
  - c. utilisant des lampes et ampoules basse tension.
5. Favoriser la dépollution de l'air ambiant en accroissant la végétalisation du Hall, des stands, et en s'assurant de la présence d'un grand nombre de plantes.
6. Se fournir en énergies renouvelables par l'achat de certificats verts.
7. Opérer un tri sélectif des déchets générés.
8. Encourager l'utilisation, pour les stands et l'aménagement du hall, de matériaux modulaires, démontables, réutilisables.
9. Utiliser au maximum des matériaux recyclés et / ou recyclables.
10. Effectuer un bilan carbone de l'évènement afin de mesurer l'impact de ces actions par rapport à un salon « standard », et suivre les améliorations apportées dans ses prochaines éditions.